



TRANSPARENCE SALARIALE : LA CFDT CADRES SOULIGNE LES ATTENTES DES FEMMES ET DES JUNIORS AU TRAVAIL

CONTACTS

Relations presse
+33 6 89 04 25 27

La CFDT Cadres travaille en lien avec Eurocadres depuis plusieurs mois sur l'adaptation de la directive européenne portant sur la transparence des rémunérations. Elle apprécie la concertation engagée ce mercredi 21 mai par le gouvernement français avec les partenaires sociaux, et ce dans l'optique d'une transposition de la directive d'ici fin 2025. Face à cette concertation, elle déplore que les organisations d'employeurs françaises redoutent les changements à venir plutôt que d'aller de l'avant, comme dans de nombreux pays où les travailleurs ne font guère un secret du montant de leur paie. Les employeurs invoquent alternativement un casse-tête pour leurs entreprises, un accroissement des charges administratives, une atteinte à la confidentialité, ou encore des risques de surtransposition dans la seule fin de freiner l'adaptation de la directive. Cependant, de nombreuses entreprises ont déjà entamé des travaux préparatoires sur ce dossier pour faire advenir en interne une communication claire sur les niveaux de rémunération moyens, par genre et par catégories de travailleurs accomplissant un travail de valeur comparable. Certaines entreprises, par le biais des analyses de l'égalité professionnelle lors de la consultation sociale obligatoire, sont déjà en possession d'informations similaires en interne.

Sur la cible PME, il faut remarquer que les sociétés employant au moins 50 personnes mesurent déjà les inégalités existantes entre les femmes et les hommes en matière de paye. D'ailleurs, l'exercice donne lieu chez elles à la communication, chaque année, d'un index fondé sur quatre à cinq critères, selon les cas. La CFDT Cadres pointe l'attente de nombreux cadres sur ce dossier, soit femmes, soit juniors, qui ont du mal à obtenir de l'avancement.

